

## **Procès Verbal de réunion Conseil Syndical du mardi 18 février 2014**

Date de convocation : 11/02/2014  
Lieu de la réunion : bureau du syndicat  
Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres présents : 6  
Nombre de votes exprimés : 6

L'an deux mil quatorze, le mardi 18 février, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TONIN, Président ;  
**Présents** : CHASSANG Xavier, DEFFAYET Sylvianne, DENERIAZ Alain, MOGENIER Guillaume, ROULLET Gérald, TONIN Jean-Pierre  
**Secrétaire de séance** : MOGENIER Guillaume

---

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal de la réunion du 21 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

### **1. PREPARATION BUDGETAIRE**

Monsieur le Président présente à l'assemblée la préparation budgétaire 2014 prenant en compte uniquement la gestion des activités nordiques.

Il informe l'assemblée que, de fait, la présentation de ce dernier est sommaire, puisqu'aucune information ni document formalisant une mise à disposition du personnel ou du service à la CCMG n'a été réalisée durant l'année écoulée.

En tout état de cause, il convient d'assurer le budget minimum permettant au syndicat la poursuite de ses activités pour les compétences qui lui sont dévolues.

Il apparaît clairement qu'il est désormais trop tard pour résoudre cette problématique et la structurer, notamment au regard de l'activité « sentiers » censée commencer début mai et de l'échéance des futures élections.

*Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *Charge les membres du Comité syndical représentants auprès de la CCMG,*
  - *d'explicitier la complexité du transfert de la compétence « sentiers » vers la CCMG, notamment au regard de l'imbrication des compétences hivernales et estivales*
  - *de demander que cette compétence soit retirée de la CCMG afin de pouvoir assurer un niveau de service identique à celui existant à ce jour*

### **2. CONTRAT DES RISQUES STATUTAIRES**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler l'adhésion de notre contrat assurance groupe garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables au service.

Ce contrat d'assurance statutaire est contracté par le CDG74 et arrive à terme le 31/12/2014.

*Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- *Valide le renouvellement du contrat d'assurance statutaire auprès du CDG74*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à cet effet*

### 3. POINT SUR LA SAISON EN COURS

Monsieur le Président informe l'assemblée des sites actuellement ouverts dans la vallée du Haut-Giffre pour ce début des vacances de février :

Le site du Fer à Cheval est ouvert jusqu'au village du Brairet.

A partir du 19 février, le site de Joux Plane ouvrira également.

Monsieur le Président relate que suite à une coulée de neige sur la route de Joux Plane le samedi 15 février, cette dernière a dû être fermée à la circulation. La commission de sécurité réunie ce matin a permis la réouverture de cette dernière.

Il précise également que les webcams installées sur les sites du Fer à Cheval et du Lac Bleu sont opérationnelles.

### 4. QUESTIONS DIVERSES

#### • MEDECINE DU TRAVAIL

Monsieur le Président propose au conseil syndical que la médecine du travail, réalisée par la SST de Bonneville, soit désormais confiée au service de médecine de prévention du CDG74.

*Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- *Valide la proposition du Président*
- *Autorise le président à signer tout document relatif à cet effet*

#### • REVALORISATION SALARIAL DU PERSONNEL SAISONNIER

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il semble aujourd'hui nécessaire de revaloriser les salaires du personnel saisonnier

Monsieur le Président propose une valorisation des salaires de 13%. Il établira pour la prochaine réunion un tableau mettant en relief les conséquences financières de cette proposition.

*Le Conseil Syndical prend acte de la proposition faite par le Président*

#### • SECURITE LIEE AU DENEIGEMENT DE LA ROUTE CONDUISANT AU RESTAURANT LE RELAIS DES VALLEE SUR LE SITE DE JOUX PLANE

Monsieur le Président informe l'assemblée que sur le site Joux Plane, la propriétaire dudit restaurant déneige la route conduisant à son établissement pour l'accès de son seul véhicule.

Ce secteur empiète sur le domaine skiable nordique de Joux-Plane. Compte tenu des hauteurs de neige conséquentes à cette altitude (1700m), cette tranchée représente un danger significatif pour les pratiquants qui n'ont que peu de place pour perdre leur élan au pied des pistes

Par ailleurs, cette tranchée a un impact visuel peu compatible avec l'activité touristique de ce secteur.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de se prononcer quant à la pérennisation de ce fonctionnement qui privilégie l'intérêt particulier au détriment de l'intérêt général. Il demandera ensuite à Monsieur le Maire de Verchaix de prendre un arrêté en conséquence.

*Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- *Valide les objections émises par le Président concernant le déneigement de la route donnant accès au restaurant des Vallées, pendant la période d'exploitation du site par le SIVH,*
- *Demande à Monsieur le Maire de Verchaix de bien vouloir prendre un arrêté en conséquence*

La séance est levée à 20h

Le Président, Jean-Pierre TONIN